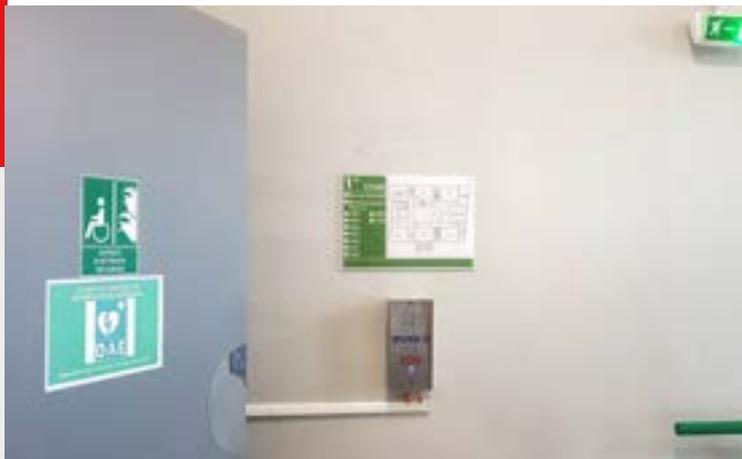




# COMMENT ÉVACUER LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (GN 8) - INC11

(Type de bâtiments concernés : ERP et ERT)

La réglementation ERP (art. GN8) et le Code du travail (art. R. 4214-26) intègrent des contraintes réglementaires précises en matière d'évacuation des personnes en situation de handicap. Les obligations concernent les bâtiments neufs et existants et peuvent être lourdes de conséquences sur les opérations de travaux.



## PROGRAMME

### Le contexte réglementaire

- Rappel du contexte réglementaire
- Les principales dispositions

### Le nouveau GN8

- Historique
- Les nouvelles obligations

### Les espaces d'attente sécurisés

- Définition
- Caractéristiques

### Les cas d'exonération

- Caractéristiques des cas d'exonération

### Les solutions équivalentes

- Les zones protégées
- Les secteurs
- L'utilisation des paliers d'escalier
- Les espaces à l'air libre

### Les conséquences sur les équipements d'alarme

- Les obligations et les procédures d'alarme
- Les solutions techniques

### Les conséquences sur l'organisation de l'évacuation

- Le service de sécurité incendie
- Les consignes et les plans d'évacuation
- Les plans d'intervention



## OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître les obligations liées à l'évacuation des personnes en situation de handicap
- Savoir utiliser les solutions équivalentes
- Connaître les solutions techniques permettant de répondre à la réglementation
- Pouvoir intégrer l'évacuation des personnes en situation de handicap aux consignes d'évacuation
- Mettre en application à travers des cas pratiques concrets



## PUBLIC CONCERNÉ

Les maîtres d'ouvrage publics et privés  
 Les architectes  
 Les bureaux d'études  
 Les services techniques  
 Les chefs d'établissements



## DURÉE

1 journée de formation

- Les solutions de prise en compte des personnes en situation de handicap

### Les dispositions pour les travailleurs handicapés

- Les dispositions du Code du travail
- Les solutions techniques

### Études de cas

- Études de cas concrets portant sur l'évacuation des personnes en situation de handicap

Pour tout renseignements  
contactez le **04 86 80 19 60**  
ou par e-mail à **formations@batisafe.fr**

## Votre interlocutrice formations dédiée

**Clémence CARRAZ**

*Référente administrative, pédagogique et accessibilité PSH*

## Délai d'accès à la formation



N.B. : Taux d'abandon 0 %

**Prérequis :** Aucun prérequis n'est nécessaire pour participer à nos formations.

Moyens humains	Moyens techniques	Évaluation
Fort d'une expérience de terrain nos formateurs sont confrontés aux différents aspects techniques et réglementaires dans leur projet, ce qui permet de transmettre leur <b>savoir</b> acquis au cours de ceci. Votre <b>référente</b> administrative est l'interlocuteur unique pour une gestion et un <b>suivi optimum</b> de vos dossiers.	<b>Cours interactif</b> en vidéo projection, documentation adaptée au niveau à partir de la réglementation en vigueur, études de cas issues de situations réelles avec ou non le matériel spécifique, matériels de travail collaboratif, locaux fonctionnels et un espace de pause.	Un <b>QCM</b> pour évaluer les connaissances des stagiaires sur le sujet sera remis avant et après la formation afin de mesurer <b>l'évolution des compétences</b> acquises au cours de la session.

Toutes nos formations inter-entreprise sont accessibles aux personnes en situation de handicap (pour les formations à Lyon et Paris, nous louons des salles accessibles aux PSH). Concernant les formations intra-entreprise, l'employeur se doit d'avoir un lieu adapté pour accueillir la formation de ses salariés en situation de handicap.



## Nos tarifs

À distance		
Intra/Inter	Durée (jour)	Tarif (€ HT)
Inter	1 jour	590 € HT
Inter	2 jours	950 € HT
Intra	sur demande	

## Présentiel

Intra/Inter	Durée (jour)	Tarif (€ HT)
Inter	1 jour	750 € HT
Inter	2 jours	1100 € HT
Inter	3 jours	1 650 € HT
Intra	sur demande	

**33**  
formations

**469**  
personnes formées  
en 2023

**8,7/10**  
de satisfaction  
en 2023